

# Le Dormeur du Val

C'est un trou de verdure où chante une rivière

Accrochant follement aux herbes des haillons

D'argent ; où le soleil, de la montagne fière

Luit : c'est un petit val qui mousse de rayons

Un soldat jeune, bouche ouverte, tête nue

Et la nuque baignant dans le frais cresson bleu,

Dort : il est étendu dans l'herbe, sous la nue,

Pâle dans son lit vert où la lumière pleut.

Les pieds dans les glaïeuls, il dort. Souriant comme

Sourirait un enfant malade, il fait un somme :

Nature, berce-le chaudement : il a froid.

Les parfums ne font pas frissonner sa narine :

Il dort dans le soleil, la main sur sa poitrine,

Tranquille. Il a deux trous rouges au côté droit.

## RÈGLEMENT

### Les conditions de participation

La randonnée permanente "Le Dormeur du Val" est ouverte à tous, licenciés ou non, français et étrangers. Comme il n'y a pas de délai imposé, elle est également ouverte aux cyclistes autorisés à utiliser un V.A.E (vélo à assistance électrique) conformément à la réglementation fédérale. Les participants de moins de 18 ans devront être obligatoirement accompagnés soit d'un parent, soit d'un représentant légal ou d'un éducateur qualifié.

S'agissant d'une excursion libre, les participants devront être munis d'une assurance en cours de validité et respecter les dispositions du code de la route et de la sécurité en général, la nature, l'environnement. La tenue, celle d'un sportif, est correcte en respect de la charte FFCT. Les machines devront être mues par la seule force musculaire, sauf V.A.E (voir ci-dessus) et équipées conformément à la réglementation en vigueur. Les participants devront assurer leur ravitaillement et leur hébergement. A l'issue de celle-ci, le carnet de route muni des tampons de contrôle sera renvoyé au correspondant pour homologation.

### Les contrôles

11 contrôles dans les localités suivantes sont obligatoires : Carvin, Oisy le Verger, Mont Saint Eloi, Blangy sur Ternoise, Fauquembergues, Bomy, Bours, Notre Dame de Lorette et Carvin pour le parcours principal (290 kms) et pour la variante du grand parcours, Harlettes et Montcavrel : soit 375 kms pour celui-ci en passant par les marais de la Sensée, Arras, l'Artois et ses collines, ainsi que les monuments commémoratifs de la Grande Guerre.

La randonnée peut être effectuée dans un sens ou dans l'autre, le plus intéressant étant celui dans le sens des contrôles énumérés ci-dessus. A noter que le randonnée traverse sur quelques kilomètres le Parc Naturel Régional du Boulonnais et permet le passage au site BPN-BCF du Mont-Saint-Eloi. Le lieu de départ doit impérativement coïncider, au choix, avec l'un des points de contrôles.

Pour les contrôles du carnet de route, est accepté du participant un timbre humide d'un commerçant et autre, ou une photo avec le panneau de la localité ou un élément de la localité portant son nom. A défaut, il devra obtenir un timbre de la localité la plus voisine et indiquer les raisons de l'absence du cachet officiel. L'envoi d'une carte postale affranchie dans la localité de contrôle est toléré : elle est à envoyer de préférence à votre adresse et à joindre à votre carnet de route lors de la demande d'homologation. Dans tous les cas, aucune mention manuscrite (signature, dessin de tampon...) portée sur le carnet de route ne sera acceptée.

## Conseils !

Etant donné les dénivellations significatives de cette randonnée (2700 m pour le parcours principal et 3650 m pour le plus long parcours), il est conseillé de s'équiper de petits braquets.

Les cartes routières à utiliser pour cette randonnée sont les cartes Michelin n°301 et 302 au 1/150000ème et/ou cartes IGN n° 101 et 102 au 1/100000ème.

# Le Dormeur du Val

Randonnée Permanente cyclotouristique  
labellisée FFCT sous le n°290/14



CIRCUIT PRINCIPAL : 290 KMS / 2700 M DE DÉNIVELÉ

CIRCUIT LONG : 375 KMS / 3650 M DE DÉNIVELÉ

